

Rencontre DG/Syndicats

Les avances conventionnelles seront payées

C'est probablement vers la fin du mois d'avril qu'il pourrait être effectif. Le temps pour la Direction financière et la Direction des ressources humaines d'analyser cette semaine les modalités de paiement, selon qu'il a été convenu au cours de la rencontre du 03 mars 2016 dernier entre la Direction Générale, les leaders syndicaux et les responsables du personnel de moduler ce paiement en raison des difficultés liées au contexte



Le Directeur Général, Désiré Lasségué...

conjoncturel de l'économie du pays.

Il ressort que pour le collège Exécution, les paiements seront à 100% de la demande de l'agent, et pour les autres collèges (Cadres et Maîtrise) ainsi que les hors catégorie, ils se feront en deux tranches de 50%. La seconde payable après remboursement de la première. A ce stade, l'on peut se poser la question de savoir le nombre d'agents qui en ont sollicité. Une certitude, le coût des avances conventionnelles s'élèvent à **1 330 000 000 F CFA** cette année 2016. Toutefois, sur la liste des bénéficiaires, seront exclus, les agents endettés dont la quotité cessible est épuisée.

Faut-il le rappeler ? La CNSS vit actuellement une situation financière très difficile du fait de la baisse vertigineuse du nombre de ses cotisants. A Libreville comme à Port-Gentil, les entreprises, tous secteurs confondus, licencient par centaines et plusieurs d'entre-elles ferment complètement. C'est dans ce contexte que la Direction Générale appelle les agents à la compréhension, en faisant des revendications qui tiennent compte des difficultés financières dans lesquelles se trouve l'organisme, lesquelles doivent les inciter à plus d'ardeur au travail pour éviter un plan social qui pointe à l'horizon, si on n'y prend pas garde.

Outre, la question des avances conventionnelles, il y avait également la question de la production des diplômes à compléter dans les dossiers et celle relative à l'assurance santé.

A propos des diplômes, les agents auront jusqu'en fin juin 2016 pour les déposer à la DRH.

Pour ce qui concerne l'assurance maladie, il a été convenu de la participation de tous les agents à l'effort de financements des prestations de santé pour un taux de prélèvement de 0,74%.

Depuis 2014, la CNSS assure cette charge au bénéfice des agents pour de multiples prestations (accouchements, consultations spécialisées, soins dentaires, hospitalisations, analyses et prélèvements biologiques, scanner...).

Celles-ci ont coûté **257 380 059 F CFA** cette année-là **contre 728 761 487 F CFA en 2015. Soit une augmentation de 471 381 428 F CFA.** Plusieurs dispositions sont en cours d'examen pour réduire les coûts liés à cette dépense entre autres, la révision à la baisse des plafonds de certaines garanties, introduire le ticket modérateur à hauteur de 20% sur les hospitalisations, etc.

Toutes choses qui devraient permettre de limiter les dépenses, tout en maintenant un climat de sérénité au sein de l'organisme.



... discutant avec les responsables syndicaux...



...et les délégués de personnel.

Le nouveau PCA de la CNSS a pris ses fonctions

Nommé le 11 février, le nouveau Président du Conseil d'Administration (PCA) de la CNSS a officiellement pris ses fonctions le 02 mars 2016, à l'issue d'une cérémonie de passation de charges, en présence notamment de Monsieur le Directeur Général, Dr Désiré Lasségué.



Monsieur Henri Bekalle-Akwe, PCA de la CNSS

Il est à la retraite depuis 2015 après avoir successivement occupé, à partir de 2012, les fonctions de Secrétaire Général du Ministère des Affaires Etrangères et de Secrétaire Général du Ministère de

la Culture.

Outre, ses nombreuses fonctions exercées en diplomatie, notamment en qualité d'Ambassadeur de la République gabonaise, le Ministre plénipotentiaire des Affaires Etrangères a, plusieurs fois, été à la tête de diverses délégations représentant son pays à des assises de haut niveau sur la scène internationale.

Titulaire d'un baccalauréat A4, obtenu en 1974, M. Bekalle-Akwe est par ailleurs diplômé de l'Université Paris XIII où il a décroché un Doctorat-ès-Lettres (3ème cycle) en 1982 et plus tard de l'Université Paris III, pour un Doctorat d'Etat-ès-Lettres et Sciences Humaines, en 1986. Entre temps, il a également acquis un diplôme supérieur des Sciences et Techniques de l'Information et de la Documentation, en 1980 et un diplôme de cycle A1 en diplomatie à l'Ecole Nationale d'Administration-Post-Maîtrise du Gabon, en 1983. M. Henri Bekalle-Akwe est marié et père d'une nombreuse famille.